



R a p p o r t
a n n u e l
2 0 0 0



Fondation du
Grand Montréal

Table des matières

Message de la présidente du conseil et de la présidente-directrice générale.	3
Un mot sur la FGM	4
Conseil d'administration	6
États financiers	7

Message de la présidente du conseil et de la présidente-directrice générale

I l y a déjà nombre d'années, certains leaders du Grand Montréal, inspirés par la croissance et le succès des fondations communautaires au Canada, ont senti la nécessité de créer une fondation communautaire pour la grande région montréalaise dans le but de promouvoir la philanthropie et le leadership communautaire. Grâce à leur dévouement, leur vision et leur persévérance, la Fondation du Grand Montréal (FGM) fut incorporée, en décembre 1999, conformément aux dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La Fondation s'est dotée d'un conseil d'administration de 13 membres et a nommé sa première présidente-directrice générale en novembre 2000.

Des fondations importantes ont participé à la création de la FGM. La Fondation Centraide, la Fondation du YMCA de Montréal et la Fondation de la Plume Rouge ont choisi d'intégrer leurs actifs dans un fonds commun investi et administré par la FGM. Centraide du Grand Montréal, la Fondation de la famille J.W. McConnell et la Fondation communautaire juive de Montréal ont aussi joué un rôle important dans le démarrage de la FGM grâce à leur soutien financier et à leur représentation au sein du conseil d'administration de la FGM.

Nous nous réjouissons de faire partie de cette nouvelle et unique fondation et espérons contribuer de façon significative au bien-être de la grande communauté montréalaise.

Irene Nattel
Présidente du conseil

Kathleen Weil
Présidente-directrice générale



Un mot sur la FGM

La FGM est un partenariat sans but lucratif constitué d'organismes de bienfaisance et de particuliers animés d'une passion profonde pour le bien-être de la grande communauté montréalaise. Elle s'inspire des quelque 700 fondations communautaires réparties de part et d'autre du Canada et des États-Unis. La FGM recueille des fonds de dotation (inaliénables) et des legs permanents de particuliers, de familles, de fondations ou d'entreprises afin d'en attribuer les revenus à des organismes de bienfaisance ou à des projets communautaires dans les secteurs de la santé, des services sociaux, des arts et de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

Les donateurs jouissent d'une vaste gamme d'options. Ils peuvent attribuer leurs dons à l'organisme ou à la cause de leur choix, ou par dotation à l'intention d'un fonds sectoriel dans un domaine spécifique. Ils peuvent aussi contribuer à un fonds communautaire sans attribuer leurs dons à quel qu'organisme ou cause que ce soit. Le cas échéant, le conseil d'administration se chargera d'attribuer les revenus des fonds consentis à des initiatives communautaires, conformément aux priorités établies par la Fondation.

Contrairement aux autres organismes de bienfaisance, la FGM n'entreprend pas de campagnes de collecte de fonds annuelles car elle assure la croissance de son fonds de dotation au moyen de dons planifiés.



La FGM administre différents types de fonds :

- **Fonds désignés :** le donateur affecte les revenus de son fonds à un ou à plusieurs organismes caritatifs ou à une cause qu'il choisit au moment de la création du fonds.
- **Fonds affectés selon des champs d'intérêt :** le donateur choisit de soutenir, à partir des revenus de son fonds, l'un des cinq domaines d'intervention de la FGM : la santé, les services sociaux, les arts et la culture, l'éducation et l'environnement.
- **Fonds sans restriction :** le donateur ne détermine ni l'organisme bénéficiaire de son fonds de dotation ni un champ d'intérêt particulier. L'attribution des revenus découlant de ces fonds est confiée au conseil d'administration de la FGM, en fonction des besoins de la collectivité. Ainsi, le conseil jouit d'une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins de la communauté.

Tous ces fonds sont gérés conformément à une politique de placement prudente, visant à les protéger contre des risques injustifiés. Ainsi, les fondations et les particuliers qui confient la gestion de leurs fonds à la FGM bénéficient d'un rendement accru de leurs actifs, d'une gestion simplifiée, d'économies d'échelle et d'une base de donateurs élargie, tout en exerçant des choix judicieux quant au type de fonds qu'ils veulent établir.



Conseil d'administration

Présidente

Irene Nattel
Directeur général
RBC Dominion valeurs mobilières inc

Vice-présidente

Sheila Goldbloom
Présidente
Fondation de la Plume Rouge

Secrétaire

Claire Richer Leduc
Avocate

Trésorier

Gilles Émond, CMA, C.A.
Andersen

Présidente-directrice générale

Kathleen Weil

Membres

Tim Brodhead
Président et directeur général
La Fondation de la Famille J.W. McConnell

Marcel Côté

Président
Secor Conseil Inc.

W. John Gallop, C.I.M.

Directeur
MacDougall, MacDougall & MacTier Inc.

Louis Gascon

Avocat

Stanley Hyman

Président
La Fondation communautaire juive de Montréal

Robert Kleinman, F.C.A.

Vice président exécutif
La Fondation communautaire juive de Montréal

Michel Lamontagne, LL.L., Adm. A.

MLL Société Conseil Inc

Manon Vennat

Président du Conseil
Spencer Stuart Montréal

Michael Weil

Directeur général
YMCA de Montréal

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Fondation du Grand Montréal

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation du Grand Montréal au 31 décembre 2000 et l'état des résultats et du solde de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation du Grand Montréal. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du Grand Montréal au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Le 19 mars 2001



États des résultats et du solde de fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

Produits	\$
Contributions aux frais de démarrage	
La Fondation de la famille J.W. McConnell (note 4)	60 000
Centraide du Grand Montréal	75 000
Autres	1 405
Dons « in memoriam »	3 315
Intérêts	528
	140 248
Charges	
Salaires	15 384
Charges sociales	1 751
Honoraires	15 422
Publicité	4 731
Cotisations	100
Déplacements et réunion	453
Autres charges	88
	37 929
	Résultat net et solde de fonds à la fin 102 319

Bilan de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

Actif	\$
Encaisse	65 766
Débiteurs (note 3)	50 198
	115 964
Passif	
Créditeurs et charges à payer	13 645
Solde de fonds	
Non grevé d'affectations	102 319
	115 964

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Description de l'organisme

La Fondation du Grand Montréal (FGM), organisme de bienfaisance, constitué le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotations du public afin de

promouvoir le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à ces fins. à des fins de gestion. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'organisme utilisera la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités :

i) Fonds d'opérations

Le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de fonctionnement de la Fondation du Grand Montréal et éventuellement les activités relatives aux immobilisations.

ii) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation regroupera les dons reçus pour lesquels les donateurs ont stipulé que ceux-ci devraient être conservés intacts à perpétuité. Il sera composé de trois catégories de fonds distincts, soit :

- Fonds dédiés : les revenus sont alloués à un ou plusieurs organismes caritatifs choisis par le donateur;
- Fonds sectoriels : les revenus sont destinés à soutenir un ou plusieurs domaines choisis par le donateur, soit le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement;
- Fonds sans restriction : le donateur ne détermine ni l'organisme bénéficiaire de son fonds de dotation ni un champ d'intérêts particulier. Dans ce cas, l'attribution des revenus est confiée au conseil d'administration de la FGM, en fonction des besoins de la collectivité.

iii) Fonds pour distribution

Le Fonds pour distribution est un fonds affecté d'origine externe dans lequel la FGM enregistrera les dons devant être distribués selon le désir des donateurs. On y enregistrera également la portion des revenus de placements du Fonds de dotation appelés à être distribués.



Constatation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement seront constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes seront engagées. Tous les autres apports affectés seront constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés seront constatés à titre de produits du Fonds d'opération au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus à titre de dotations seront constatés à titre de produits dans le Fonds de dotation.

Débiteurs

	\$
La Fondation de la famille J.W. McConnell	50 000
Intérêts courus	198
	50 198

La Fondation de la famille J.W. McConnell

La Fondation de la famille J.W. McConnell s'est engagée à verser sur une période de deux ans une somme de 120 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour financer les frais de démarrage de la

Fondation du Grand Montréal. De cette somme, une tranche de 60 000 \$ a été comptabilisée au cours de l'exercice et un solde de 60 000 \$ est à venir.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire.